

CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS
COMMISSION DES FINANCES

**Rapport sur le préavis No 32/08 concernant les comptes de l'exercice
2007 (annexe au rapport de gestion)**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

11 JUIN 2008		Adm :		
Rapide	AZ	CC	Ecoles	
HRK	MB	JJB	AF	VS
Bourse	STC	Pol Mun	C Hab	STI

Préambule

Lors de l'analyse des comptes, la Commission a relevé deux points essentiels qui méritent quelques éclaircissements :

- 1) Charges de personnel par dicastère / service (les comptes terminant par 3011) : de nombreuses différences ont été relevées entre les comptes et le budget (aussi bien positives que négatives). Ces variations sont principalement dues à une meilleure répartition des charges de personnel. Par un contrôle plus efficace de l'activité de chaque collaborateur, il a été possible de mieux cerner pour quel dicastère ou service une tâche a été effectuée.
- 2) La valeur d'un certain nombre de comptes du budget 2007 a été surévaluée par rapport aux résultats finaux des comptes 2006 et 2007, qui sont eux sensiblement d'un même montant. D'autres comptes du budget présentaient également un solde supérieur aux comptes, justifiés par le fait que les dépenses prévues n'ont pas été effectuées. Certains projets d'investissements n'étant pas suffisamment avancés ou les priorités ayant été décalées, les dépenses sont alors reportées. La conclusion qui s'impose est que le budget 2007 a été préparé avec beaucoup de prudence

L'ensemble des différences a fait l'objet de discussions approfondies avec le syndic, qu'il soit remercié du temps accordé à la Commission.

Le budget 2007 prévoyait un excédent des revenus de CHF 3'801.- tel qu'il a été accepté par le Conseil Communal lors de sa séance du 31 octobre 2006.

Lors de sa séance du 19 septembre 2007, le Conseil Communal a accepté un dépassement de budget de CHF 205'000.- (voir préavis 21/07) qui a eu pour effet de faire passer le budget 2007 d'une situation excédentaire à un déficit de CHF 201'199.-.

Les comptes 2007 affichent un solde positif de CHF 11'432.- après avoir pris en compte les amortissements extraordinaires et attributions aux réserves de CHF 6'915'191.- ainsi que les amortissements ordinaires de CHF 543'575.-.

L'excellent résultat des comptes 2007 s'ajoute à un exercice 2006 qui avait également clôturé avec un excédent de plus de 5 millions avant la prise en compte des éléments extraordinaires.

La différence entre les comptes et le budget provient principalement du poste impôts puisque la différence sur ce dernier s'élève à CHF 7'032'211.-.

Si on analyse en détail les différences entre budget et compte du poste impôts, on relève que :

- 4,1 millions proviennent du compte impôts sur le bénéfice net des personnes morales, ce qui avait déjà été l'élément prépondérant lors de l'exercice 2006. Cependant, contrairement aux chiffres de 2006, qui constituaient alors un rattrapage des années antérieures, les montants apparaissant dans les comptes 2007 sont principalement des acomptes de l'exercice, versés par les sociétés installées sur la Commune.
- 1,1 million provient de l'impôt sur le revenu. La très bonne situation économique qui a prévalu en Suisse a ainsi permis de générer des rentrées fiscales supplémentaires qui sont supérieures de 10% par rapport au budget. Nous nous permettons d'émettre ici un signe de prudence quant à l'évolution de ce poste lors des exercices à venir, ceci en raison d'un ralentissement de la croissance économique de notre pays.
- L'impôt sur la fortune a également nettement progressé par rapport au budget, soit de CHF 417'000.- (contribuant ainsi de manière significative au résultat 2007) mais est resté très stable par rapport au compte 2006.
- 1,2 million environ sont également liés directement à l'évolution très favorable du marché de l'immobilier sur l'arc lémanique, puisque les postes droits de mutation et part de l'impôt sur les gains immobiliers sont en hausses, respectivement CHF 488'000.- (+97%) et CHF 690'000.- (+450%) par rapport au budget. L'évolution très favorable de ces deux postes indique une forte croissance des transactions tout comme des échanges portant sur des objets dont la valeur marchande est élevée. Cependant nous tablons là également pour une stabilisation du marché immobilier, ce qui pourrait nous laisser penser que l'évolution future doit être appréhendée avec beaucoup de prudence.
- Il est à noter que le poste impôts sur les successions et donations est à zéro, ce qui signifie qu'il n'y a pas eu de succession sur la Commune lors de l'exercice écoulé.

En analysant en détail le préavis municipal, on trouve de précieux renseignements, et notamment les tableaux fournis en annexe.

Sources et emplois de fonds

Les principaux éléments que nous pouvons faire ressortir sont les suivants :

- Les liquidités ont augmenté de 4,7 millions.
- La dette a été réduite de 1,170 million. La Commission tient à remercier particulièrement la Municipalité sur ce point, puisque l'engagement avait été pris de réduire de manière significative l'endettement de la Commune, ceci malgré l'absence d'impôt sur les successions et donations. Selon les discussions que la Commission a eues avec le syndic, la Municipalité va s'efforcer de poursuivre sur le chemin d'une réduction de la dette. Plusieurs échéances auront lieu en 2008 et en fonction des liquidités, ces dernières seront partiellement, voire totalement, remboursées.
- Les investissements de l'exercice s'élèvent à CHF 1,166 million, dont 82% concernent le nouveau bâtiment de la voirie, alors que le solde représente différents petits investissements. Il faut noter que tous ces investissements ont pu être réalisés sans avoir recours à l'endettement et uniquement avec les réserves provenant de l'exercice 2006.
- Les réserves accumulées lors de l'exercice 2007 permettront de réaliser les futurs investissements de manière assez sereine, sans avoir recours à la dette. En effet, la totalité des investissements votés et ouverts à ce jour sont d'ores et déjà provisionnés.

Résultat, Amortissements

- Le résultat avant amortissements ordinaires et extraordinaires ainsi que l'attribution aux différents fonds de réserves s'élève à CHF 7'470'199.-. La justification de cette différence entre le budget et les comptes a déjà été détaillée plus haut dans ce rapport.
- Les amortissements extraordinaires ont permis d'amortir complètement la valeur au bilan du complexe des Morettes ainsi que le préavis de modernisation du chauffage du Collège de la Combe.
- Un amortissement extraordinaire de CHF 126'165.- a également pu être réalisé sur le préavis de réfection de la Maison Fischer.
- D'autres attributions extraordinaires ont pu être réalisées avec notamment 1,3 millions pour la péréquation. Elément imprévu, car la facture sociale n'est connue de manière définitive que dans le courant du mois de juin.

Dettes

- Comme nous l'avons déjà évoqué dans l'analyse des sources et emplois de fonds, la dette a été réduite de 1.170 millions, ce qui a permis d'abaisser le poste intérêts à CHF 718'753 selon les comptes contre CHF 780'000.- budgétisé et CHF 843'101.- selon les comptes 2006, soit une diminution de respectivement 8% et 15%. Le taux moyen de la dette est de 3,21% pour 2007 contre 3.25% en 2006.

Conclusions :

La Commission peut sans hésitation affirmer que la situation financière de la Commune est saine, puisque il a été possible à la fois de financer les investissements courants, d'en provisionner de futurs et de réduire l'endettement.

La Commission se permet cependant d'émettre un bémol à cette situation très réjouissante. Les dernières années ont été particulièrement florissantes. Elle estime que la situation actuelle de l'économie mondiale ne saurait durer et par voie de conséquence celle de la Suisse. Les données macro-économiques récemment publiées, montre un ralentissement assez nette de la croissance du PIB suisse, depuis de le début de l'année et conforte la Commission dans sa prise de position.

La réduction de l'endettement de la dette doit se poursuivre dans la mesure du possible, tel que cela a déjà été entrepris, sans pour autant empêcher le développement futur des infrastructures de la Commune.

Prangins, 6 juin 2008

La Commission

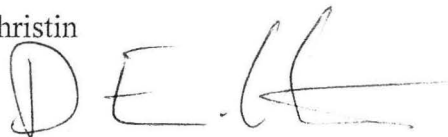
Jacques Antoine



Michel Augsburger



Dominique-Ella Christin






Charles Gutowski



Jacques Auberson (Président)



C	Visa	Rem.
	HRK	
	MB	MB
	JJB	
	AF	
	VS	

Sera revu le
A Classifier